

RÈGLES DE VIE DE SPECTAMBUL

Saison 2022-2023

À REMPLIR ET À IMPRIMER

PRÉAMBULE

Dans tout groupe humain s'impose un minimum de règles pour que chacun puisse s'épanouir et être reconnu en tant qu'individu. Ceci favorise le bien-être et la vie en collectivité au sein de l'association.

Jeunes et adultes ont droit au respect et à la bienveillance de la part de ceux qui partagent avec eux les activités au sein de SPECTAMBUL. Le respect bannit toute attitude violente ou agressive, que ce soit d'ordre physique, verbal ou moral.

QUI EST SPECTAMBUL ?

SPECTAMBUL est une école de cirque qui enseigne les arts du cirque au cours de séances hebdomadaires.

Les cours proposés sont encadrés par des professionnels diplômés qui, par une pédagogie ludique, permettent de développer l'autonomie et la créativité des élèves en enseignant les différentes techniques du cirque moderne : acrobatie, équilibre, jonglerie, aérien, monocycle... Les cours dispensés tout au long de l'année donnent lieu à un spectacle de fin d'année.

SPECTAMBUL intervient auprès de collectivités locales, de centres spécialisés ou d'hôpitaux en proposant des initiations cirque adaptées aux participants pour leur permettre de s'exprimer artistiquement et leur donner des instants de bonheur.

SPECTAMBUL intervient sur des projets scolaires souvent finalisés par un spectacle afin de diffuser l'activité cirque, de développer la motricité fine et de placer les élèves dans une démarche artistique.

SPECTAMBUL propose également des spectacles destinés aux collectivités locales, aux fédérations ou aux Comités des Fêtes.

CONTACTER SPECTAMBUL : Maison des Sports
1 allée Abel Boyer
31770 COLOMIERS
Tél : 06 76 71 41 04 / Bureau : 09 53 23 22 16 / 07 83 13 72 23
Mail : spectambul@hotmail.fr

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 1

Les adhérents ou leurs représentants ont la possibilité de participer aux différentes réunions de SPECTAMBUL pour définir les objectifs de l'association. **Leur présence est bénéfique** : une meilleure implication de chacun induit une meilleure motivation de l'élève dans les activités.

La réunion la plus importante est l'Assemblée Générale annuelle en début d'année scolaire. Au cours de cette réunion sont notamment décidés le budget, les différentes activités et leurs progressions dans le temps.

Les réunions permettent une meilleure cohésion et une certaine convivialité entre adhérents.

La vie de l'association dépend de chacun des adhérents. Chacun peut trouver sa place. Il est possible de s'investir dans le fonctionnement de l'association en proposant de prendre en charge une tâche selon ses capacités et son temps, mais également d'être présent et disponible sur les différents événements organisés au cours de l'année, ou de participer au conseil d'administration qui se réunit environ 5 fois dans l'année. Pour cela, il suffit de faire connaître auprès

de la présidente de l'association ou par mail votre volonté et de nous préciser vos savoir-faire (couture, pâtisserie, informatique, etc.).

Article 2

Les inscriptions pour les cours de l'année :

Le tarif des cours est indiqué sur la fiche d'inscription. L'ensemble des paiements doit s'effectuer impérativement au moment de l'inscription. Cependant, le paiement peut être échelonné sous la forme de 3 chèques encaissables à différentes dates notées derrière le chèque.

Nous acceptons aussi un règlement en tickets sports (Colomiers), chèques vacances ANCV et coupons sport ANCV, CE.

L'adhésion à l'association SPECTAMBUL est obligatoire et s'élève à 5 € par élève. Elle devra être réglée séparément. **Le bulletin d'adhésion annuel à l'association devra être complété.**

Conditions d'annulation et de remboursement :

Se reporter à la fiche d'inscription.

Les stages :

Ils sont organisés pendant les vacances scolaires et sont d'une durée de 3 jours pour un total de **90 €**. Pour les non adhérents, une fiche d'adhésion à SPECTAMBUL devra être remplie et accompagnée d'un règlement spécifique de **5 € par an**.

Article 3

L'association peut être amenée à prendre des photos et/ou vidéos de vos enfants pendant les séances à des fins de communication sur les activités de SPECTAMBUL. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, il vous appartient de notifier ce refus tel que précisé dans le bulletin d'adhésion à la rubrique « Communication ».

LA VIE DANS LES ATELIERS

Article 4

La présence des élèves aux ateliers de SPECTAMBUL est indispensable. Une assiduité est plus que recommandée, tant pour l'élève que pour l'animateur.

Les horaires sont à respecter avec précision pour le bon déroulement de la séance. Les accompagnants sont tenus d'amener les élèves mineurs et de les récupérer à l'heure indiquée.

En cas de restrictions sanitaires, les accompagnants seront tenus de respecter les règles indiquées, en lien avec la Ville de COLOMIERS et la Fédération Française des Écoles de Cirque.

En dehors des horaires de cours, l'association n'est pas responsable des élèves mineurs.

Article 5

Quand un élève ne peut pas être présent, SPECTAMBUL doit être prévenu soit par SMS au 06 76 71 41 04, soit par un mail à spectambul@hotmail.fr

Un atelier peut être annulé à titre exceptionnel (maladie, cas de force majeure). Dans ce cas, un affichage sera effectué au gymnase Jules Ferry et une information sera diffusée aux élèves par mail.

Article 6

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires. Des stages de 3 jours sont proposés pendant les vacances scolaires et font l'objet d'une inscription particulière.

Article 7

Si un accident survient, les animateurs de SPECTAMBUL se réservent le droit d'appeler les pompiers et les personnes à prévenir en cas d'urgence désignées sur la fiche d'inscription seront informées dans les meilleurs délais. Il appartient aux élèves ou à leurs représentants d'informer l'association de toute modification.

Article 8

Une tenue sportive et le port de rythmiques sont exigés dans les ateliers mais également lors des sorties organisées. **Les cheveux longs doivent être attachés.**

La sécurité des élèves est notre souci premier. Chaque élève a le devoir de se conformer strictement aux consignes données par les animateurs.

Pour développer l'autonomie de l'élève et favoriser son intégration au sein du groupe, il est préférable que les accompagnateurs n'assistent pas au cours.

Article 9

Les bijoux doivent être enlevés. Les téléphones portables doivent être éteints. Il est vivement déconseillé d'introduire dans les ateliers des objets de valeur. **En cas de perte ou de vol, SPECTAMBUL décline toute responsabilité.**

Article 10

Chaque élève se doit d'avoir un comportement en adéquation avec les arts du cirque (respect d'autrui, du lieu, du matériel et des règles). Tout écart de conduite, suivant sa gravité et sa répétition, pourra donner lieu à un avertissement. Après deux avertissements, SPECTAMBUL se réserve le droit de ne plus accepter l'élève en cours. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

RESPONSABILITÉS LORS DES SORTIES

Article 11

L'adhésion à SPECTAMBUL comprend une assurance qui couvre les élèves tant pour les ateliers et cours (MAIF associations) que pour les activités extérieures et sorties (assurance Fédération Française des Écoles de Cirque).

ENGAGEMENTS LORS DU SPECTACLE ANNUEL

Article 12

La présence de l'élève au spectacle de fin d'année est impérative. Il faut comprendre que chaque élève a un rôle bien précis à tenir. Chacun s'investit tout au long de l'année pour la réussite de ce spectacle. Il est important pour l'élève et pour le groupe d'aller jusqu'au bout de sa démarche, de réaliser le projet de spectacle dans son ensemble. La non-présence de l'élève peut entraîner un refus d'inscription pour l'année suivante.

Pour le bureau de l'Association SPECTAMBUL : la Présidente Anne FORTANETE

Le directeur technique et pédagogique, responsable de l'équipe des enseignants des Arts du Cirque : Mohamed OUNISSI

COUPON À DÉTACHER

et à remettre avec le dossier d'inscription au secrétariat de l'association.

Nom : Prénom :

Groupe :

J'ai lu les règles de vie de l'association SPECTAMBUL et je m'engage à les respecter.

***Date et signature de l'élève ou d'un des parents pour les mineurs
suivi de « Lu et approuvé ».***